Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 022-212200257-20260121-D2026_01_21_15-DE

COMMUNE
DE CALLAC
Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 21 janvier 2026

Convocation du :	*15 janvier 2026*
Date d'affichage :	*15 janvier 2026*
Nombre de conseillers en exercice :	18
Présents :	14
Votants :	18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2026/01/21/15 **(nomenclature 7.10)**

Étaient présents :
Jean-Yves ROLLAND, Joseph LINTANF, Stéphanie LE CUN, Pascale LE TERTRE, Francis LE LAY, Suzanne LE DÛ, Danièle LE GAC, Patrick LE GUILLOU, Christelle LE BON, Sébastien LACHATER, Laure-Line INDERBITZIN, Lise BOUILLOT, Alain PREVEL et Jean-Pierre TREMEL, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. Michel LE CALVEZ à Mme LE GAC
Mme Véronique LE GRUIEC à Mme LE BON
M. Patrick MORCET à Mme INDERBITZIN
Mme Martine TISON à Mme BOUILLOT

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Mme LE CUN.

Objet - GPA "Mobilités" : Rapport d'activité de la DSP Ligne 24 par Transdev GPA - Année 2024

M. Le Maire rappelle que GPA a délégué la gestion de la ligne de transport Paimpol-Ploubalzanec. Cette DSP couvre la période jusqu'au 31 décembre 2024 avant d'être intégré à la DSP Mobilité 2019-2025.

Conformément à l'article L2224-17-1 du Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le rapport annuel d'activité de cette DSP Ligne 24.

Ce rapport, établi par Guingamp-Paimpol Agglomération et soumis au Conseil Communautaire de l'Agglomération au cours de sa séance du 25 novembre 2025, doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir échangé,
- **Prend acte** du rapport 2024 de la DSP Ligne 24.

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire,
Jean-Yves ROLLAND

MAIRIE DE CALLAC (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance,
Stéphanie LE CUN